



Avis d'opportunité: FAVORABLE !

La formulation d'un avis d'opportunité favorable par le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des PNR était le sésame pour pouvoir poursuivre la démarche de création du PNR CF. Cet avis rendu par le préfet de région le **17 septembre 2015** était assorti de recommandations parmi lesquelles figurait la nécessité de mieux justifier le périmètre d'étude et de produire un schéma de référence éolien. Parmi les nombreuses autres recommandations du CNPN était aussi mentionnée l'organisation de la gouvernance du projet en associant rapidement les communes à la démarche de création du PNR.

Cette nouvelle étape du passage de l'avis d'opportunité nous a permis d'utiliser le logo ci-dessus des PNR en projet et surtout nous a ouvert la possibilité d'enclencher le travail d'élaboration de la charte du PNR.



Priorité au renforcement de la gouvernance du projet: Création du syndicat mixte de préfiguration du PNR CF

Un syndicat mixte de préfiguration ? Pour quels objectifs ?

Ce syndicat mixte a pour objet de porter la démarche de création du PNR Corbières-Fenouillèdes à l'échelle d'un périmètre d'étude comprenant 30 991 habitants (RGP 2011). Sur ce territoire à caractère très rural, les acteurs locaux ont affiché la volonté de concilier des objectifs de protection de la biodiversité et des paysages et ceux de développement économique, social et culturel du territoire. Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR engagera donc les travaux liés à l'élaboration de la Charte, qui définira le projet du territoire. C'est sur la qualité de la Charte et la détermination des acteurs du territoire que le classement du territoire en PNR pourra être obtenu.

L'association d'émergence du PNR CF créée le 13 mai 2014, a pour but de porter la démarche de création du PNR jusqu'à l'obtention de l'avis d'opportunité formulé par le Préfet de Région.

Afin de suivre les avis préalables du Comité National de Protection de la Nature et de la Fédération des PNR, l'association d'émergence a pris la décision à son assemblée générale du 15 juillet 2015 à Lagrasse, de créer un syndicat mixte de préfiguration du PNR CF. Le principe est acté que le syndicat mixte de préfiguration du PNR CF reprenne et prolonge les activités de l'association d'émergence.



Préparation-consultation (juillet- décembre 2015)

Après avoir travaillé sur les projets de statut du syndicat mixte, l'association d'émergence du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes lance en octobre la démarche de création du syndicat mixte de préfiguration du PNR.

Cette démarche a visé à recueillir l'ensemble des délibérations de tous les acteurs concernés par le périmètre du projet de parc naturel régional : à savoir, les délibérations de la Région, des départements, des EPCI et des communes.



Plusieurs réunions d'informations se sont déroulées à l'automne avec les EPCI concernées et dans chacun des secteurs impactés par ce projet pour sensibiliser les municipalités et leur présenter le processus de création lié au projet de parc.

A l'issue des trois mois de consultation l'arrêté préfectoral créant le syndicat mixte a finalement été signé le 28 Décembre 2015 par le Préfet du département de l'Aude.

Un des objectifs était également d'arriver à créer le syndicat mixte avant l'union des régions Languedoc Roussillon et Midi pyrénées.

Dans un premier temps, 97 communes ont adhéré au syndicat mixte (2 communes ont adhéré par la suite) et 7 intercommunalités. Font partie également de ce syndicat mixte

les deux départements (Aude et Pyrénées-Orientales) et la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Installation et mise en place

Le syndicat mixte de préfiguration du PNR CF s'est installé le **mardi 29 mars 2016** à Paziols. C'est une assemblée de 77 membres, délégués de la Région, des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, des EPCI et des communes concernées par le périmètre d'étude du PNR qui ont statué sur la mise en place de ce syndicat mixte. Les principaux points à l'ordre du jour étaient l'élection du Président et du bureau, ainsi que l'intégration de nouvelles communes, les délégations au Président, la signature d'une convention de partenariat entre l'association d'émergence et le syndicat mixte et le rapport d'orientation budgétaire.

Ce syndicat mixte de préfiguration du PNR est financé à 35% par la Région, 35% par les départements, 20% par les EPCI, 10% par les communes.



C'est au cours de son deuxième comité syndical le **18 avril 2016** à **Maury** que le syndicat mixte a voté parmi de nombreuses autres délibérations (transfert du personnel, délégation au bureau, etc...), les vice présidents et le budget.

Le budget 2016 voté est de 225 000 € dont 90 000 € prévus pour des frais d'étude. Les contributions sont de 78 750 € pour la Région, 54 000 € pour le département de l'Aude, 24 750 € pour le département des Pyrénées orientales, 45 000 € pour les EPCI, 22 500 € pour les communes. Au cours de cette assemblée, un calendrier de travail a été présenté avec pour objectif la validation de la Charte avant les élections municipales de mars 2019.

Composition du bureau

Le bureau élu, comprend conformément aux statuts, 14 membres:

Hervé BARO- Président- Collège des Départements
Sébastien PLA- Vice Président - Collège de la Région

Didier CODORNIU- Collège de la Région

Agnès LANGEVINE-Collège de la Région

Annie BOHIC CORTES- Collèges des Départements

Charles CHIVILO- 1er Vice Président- Collège des Départements

Francis SAVY-Vice Président- Collège des EPCI

Christian CASTIES- Collège des EPCI

Jean Pierre DELORD- Vice Président- Collège des EPCI

Jean Pierre FOURLON- Vice Président- Collège des Mairies

Daniel BARBARO- Collège des communes

Jean CASOLIVA- Collège des communes

Philippe BRULE- Collège des communes

Jacques GALY- Collège des communes

Calendrier et perspectives de travail

Suite à l'appel d'offre lancé en juin 2016 pour élaborer le diagnostic et le projet stratégique de la charte du PNR, un bureau d'étude sera retenu au comité syndical du 13 septembre 2016. Il débutera son travail dès le mois d'octobre. L'équipe du syndicat mixte et le bureau d'étude organiseront la démarche de concertation et d'animation qui se doit d'être la plus large possible pour construire un projet de développement durable partagé. Des ateliers thématiques et /ou réunions territoriales seront organisés avec les partenaires institutionnels, socioprofessionnels et citoyens, afin de recueillir la matière et la réflexion nécessaire à l'élaboration du projet stratégique de la Charte.

La mission du bureau d'étude est prévue sur un an et se poursuivra en interne avec l'équipe du PNR qui étoffera le projet, le déclinera en programme d'actions et réalisera le plan de parc.

La Charte comprendra un diagnostic territorial orienté autour des problématiques environnementales et du développement durable et des orientations et mesures stratégiques sur lesquelles les collectivités et acteurs du territoire devront s'engager.

Qu'est ce que la Charte du PNR?

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 15 ans.

Les Parcs naturels régionaux sont particuliers dans la gestion de leurs territoires car ils ont adopté un positionnement majeur sur la protection et la valorisation du patrimoine (nature, culture, paysage).

La gestion des territoires des Parcs est basée sur 3 axes :

- l'efficacité territoriale: une Charte pour 15 ans.
- une compétence partagée entre l'Etat et les Régions
- la volonté de convaincre plutôt que contraindre

Cf: <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/charte-et-procedure-de-classement>

L'équipe du syndicat mixte

Magali BLANC (Directrice, chef de projet) et Marina BONETTO (secrétaire administrative, assistante) ont eu leur poste transféré de l'association d'émergence du PNR au Syndicat mixte de préfiguration du PNR, le 1/07/2016. Marina anime la page Facebook du site du projet de PNR Corbières-Fenouillèdes dont l'adresse est la suivante:

<https://www.facebook.com/PNR.Corbieres.Fenouilledes/>

Rejoignez-nous !